

COMMUNIQUE

19 avril 2005

**Prévention des conflits dans les transports publics urbains de province :
les organisations syndicales ne signent pas.**

L'accord sur la prévention des conflits et la prévisibilité proposé par l'UTP à ses partenaires sociaux n'a été signé par aucun d'entre eux.

Après plusieurs mois de négociations et trois projets d'accord successifs, malgré la prise en compte de nombreuses demandes des organisations syndicales, et un texte respectant strictement le droit de grève, l'UTP regrette vivement qu'elles n'aient pas accepté la démarche proposée visant à développer le dialogue social en cas de conflit et à atténuer les effets des grèves pour les usagers des transports publics.

Le projet d'accord contient pourtant de nombreuses avancées pour les organisations syndicales :

- au niveau de l'entreprise, en matière de formation professionnelle, de veille sociale, de fonctionnement des institutions représentatives du personnel etc. La signature de l'accord aurait en outre généré l'ouverture obligatoire de négociations dans toutes les entreprises de 200 salariés ou plus ;
- au niveau de la branche, étaient prévues l'attribution de moyens pour la préparation des réunions paritaires de branche et la prise en charge d'une personne par syndicat représentatif. Les moyens proposés représentaient ainsi l'équivalent de 450 à 500 000 €.

L'UTP a par ailleurs retiré du texte ce qui aurait pu être mal interprété.

Malgré tout cela, les organisations syndicales ont refusé d'avancer dans le sens des utilisateurs des transports publics, n'ont pas souhaité assumer leur responsabilité vis-à-vis des voyageurs en participant à l'amélioration de la prévention des conflits et de la qualité de service en cas de grève, notamment par la prévisibilité.

En l'absence de signature, l'UTP se voit donc contrainte de retirer son projet d'accord sur la prévention des conflits et la prévisibilité, et constate qu'il ne lui sera donc pas possible d'ouvrir l'étape suivante proposée par le Ministre des transports relative aux services effectués en cas de grève.

L'UTP ne peut qu'exprimer sa déception de ne pas être parvenue à un accord qui aurait permis d'améliorer le service rendu à ses clients, de respecter le droit de grève et de renforcer l'attractivité du service public de transport.

Elle espère que dans un avenir aussi proche que possible, les efforts engagés depuis quatre mois par les uns et les autres pour aboutir permettront la reprise d'un dialogue nécessaire sur un sujet de cette importance.

*Contacts presse — Claude Lisbonis Communication — 01 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66
UTP — Sylvette MOUGEY — 01 48 74 73 22*

L'Union des Transports Publics (UTP) est le syndicat professionnel regroupant l'ensemble des entreprises de transports urbains. Elle compte 170 adhérents qui emploient 42.000 salariés.